

Réunion du Conseil Municipal du Jeudi 20 janvier 2022 à 20h15, sous la présidence de Jean-Gabriel MASSON, Maire

Présents : JG Masson, R. Blondel, M. Delattre, D. Roussel, R. Lemaire, B. Fruleux, T. Ingelaere, G. Pruvost, V. Lagache, C. Chrétien, A. Defevre, J. Mouchon, N. Gernez

Excusés : (procurations données) G. Jamez, F. Sirieys

✓ ***Approbation du PV du conseil du 2 Décembre 2021***

Mr le Maire donne lecture du compte-rendu. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des présents.

✓ ***Transfert de la compétence du pouvoir de police pour l'installation d'une ZFE (zone à faible émission) sur le territoire de la MEL***

Depuis la délibération n°19 C 0392 du 28 juin 2019, la MEL s'est engagée à créer une Zone à Faibles Emissions Mobilité (ZFE-m) visant à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier. Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la MEL et les communes, mais aussi avec les acteurs économiques pour partager nos réflexions sur le sujet.

La loi du 22 août 2021 dite « Loi Climat et Résilience » a transféré aux Présidents des EPCI concernés, à compter du 25 août dernier, les compétences et prérogatives pour l'instauration d'une ZFE-m et l'exercice du pouvoir de police spéciale afférent. Ce transfert doit permettre une gestion coordonnée et homogène de la compétence sur le territoire intercommunal.

Cependant, chaque Maire peut notifier au Président de l'EPCI, jusqu'au 25 février 2022, son opposition. Si la moitié des Maires, ou des Maires représentant plus de la moitié de la population de l'EPCI sont contre, le transfert de compétences prendrait fin dès le 26 février 2022.

Dès lors, l'obligation d'instauration d'une ZFE-m avant le 31 décembre 2024 reviendrait à chaque Maire.

Dans ces conditions, si vous souhaitez instaurer sur le territoire de votre commune une ZFE-m et exercer le pouvoir de police spéciale afférent, il vous revient de me notifier par courrier votre opposition, et ce, avant le 26 février 2022.

Acceptation du transfert de compétences : voté à l'unanimité.

✓ ***Renouvellement du dispositif de C2E de la Mel (certificat éco énergie)***

Convention de prestation de service / convention de regroupement entre la Métropole Européenne de Lille et la commune de Fromelles sur le DISPOSITIF METROPOLITAIN DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE. Renouvellement pour 2 ans (jusque fin décembre 2023)

Proposition de renouveler la convention permettant à la MEL d'être le porteur de nos dossiers de certificat d'économie d'énergie.

Eclairage public : 2 opérations centre bourg et rond-point - rue des vaulx obtenues grâce au fonds de concours.

L'éclairage autour de l'école a été retenu pour les C2E mais n'a pas pu l'être pour le fonds de concours de la MEL qui a été mis en place après – 15 luminaires éclairage ext école.

Questionnement sur l'utilisation de ces recettes sur l'éclairage public. Comment en faire bénéficier nos habitants qui ont été contributeurs via la FEAL ?

Pistes : Chiffrer les recettes pures et prévoir à terme un projet favorisant l'économie d'énergie (type panneau solaire sur école – rénovation énergétique de la Salle du temps libre...)

On reste sur la fiscalisation complète de l'éclairage public, ce sont les habitants qui contribuent mais font bénéficier la maîtrise au budget communal (dépenses d'énergie).

Acceptation du renouvellement de la convention : voté à l'unanimité

✓ **Travaux à prévoir dans le cadre de l'éclairage public**

L'ensemble de l'éclairage public devra passer à terme en LED pour palier à l'obsolescence des lampes.

Il y aurait lieu de cibler l'éclairage futur en led avec l'éventuelle mise en place de la vidéoprotection et donc le branchement de la caméra sur l'éclairage public.

L'éclairage led serait alors en fonction toute la nuit (pas de coupure pour alimentation de la caméra).

Il faut aussi étudier la circulation des piétons en cohérence avec un futur trottoir entre le rond-point d'aubers et le distributeur automatique alimentaire, avec un éclairage en conséquence : proposition d'ajouter une lampe supplémentaire.

En ce qui concerne l'éclairage des lotissements des coquelicots, mimosas et chanoine Descamps, les lampes sont en 60 W alors que les nouvelles ampoules sont en 53 W , il n'y a pas d'intérêt à changer pour l'instant.

Il faut réaliser une étude géo-référencement à Fromelles pour savoir où sont les réseaux et canalisations – centre bourg coût +/- 10 K€ (budget de la FEAL qui fiscalise la dépense), idem pour le lotissement des 4 vents.

Il faudrait également pouvoir passer en led les 28 luminaires anciens en sodium hp (250W – 150 W et 100 W) et les 57 en iodure (150w) dont 5 vétustes et harmoniser au fur et à mesure l'ensemble (lampes des écarts).

Le centre bourg a déjà un éclairage en leds 53 W avec réduction de 50 % pendant la nuit.

✓ **Vidéoprotection : réflexions**

Démarrage de la réflexion lors de la réunion avec les communes d'Aubers, Herlies, et Illies et la gendarmerie. Pour les communes voisines, Le Maisnil et Fournes-en-Weppes sont déjà équipées. Herlies est en phase d'appel d'offres. La vidéoprotection n'empêche pas les vols, mais améliore la résolution d'enquêtes. Elle contribue à réduire les dégradations notamment communales, et les petits trafics par les personnes identifiables dans la commune.

Il existe 2 types de fonctions : caméra de plaque et caméra bâtiments.

Les appareils photos de chasse peuvent venir en complément, pas besoin d'autorisation préfectorale si ce n'est pas sur la voie publique.

Il faudrait étudier cette possibilité pour le terrain de rugby, mais si posée en hauteur pour la sécuriser et s'assurer de la facilité à récupérer les photos.

Pour la vidéo, il faut que l'éclairage soit allumé toute la nuit.

Il faut travailler dans une logique intercommunale en évitant les doublons sur la même route.

Configuration minimale entre 5 et 7 caméras : route Aubers (ancienne gare), une à l'abbiette-stade rugby ? (voir avec Aubers où ils les posent), angle rue delval et de leval , au monument Bramble, au niveau de la MAM, drève mouquet-cardonnerie, la marlacque (au niveau du gîte), ferme leleu...

A voir aussi les contraintes techniques pour définir le moyen de transmission : fibre (envoi direct sur un central gendarmerie) ou radio.

Le coût d'une caméra est d'environ 10 K€ (transmission comprise).

Une subvention est possible avec la MEL (jusqu'à 40%). La commune a également déjà adhéré à son groupement d'achats, même si pour l'instant nous n'avons pas fait de demande.

Les subventions ne concernent pas la pose de caméras sur les bâtiments.

✓ **Travaux**

1. **Salle de sports** : Officiellement, on reste sur un achèvement des travaux le 18 mars 2022.

Les travaux sur la salle de sports, suivent leur cours, il y a eu du retard sur la toiture, qui bloque les autres entreprises. Mais un rattrapage est en cours qui laisse la maîtrise d'œuvre confiante.

Proposition d'un avenant sur les menuiseries du hall (joint vitre-à-vitre proposé) -> non retenu.

Avenant approuvé pour la création d'une unité de pompage de la cuve à eau de pluie pour 6872.23 € TTC, eau qui servira pour arrosage et nettoyage de la salle.

2. L'aménagement du **parking de la mairie et des espaces verts**, est à valider rapidement avant les plantations. Une réunion de la commission est à fixer pour faire le choix et organiser les plantations.
3. **Maison des associations** : devis en cours pour le remplacement des armoires dans la 2^e pièce du RDC par les étagères de médiathèque.

Une réflexion est à mener sur l'affectation de l'ancienne salle des AAS.

4. **Cuisine de la salle du temps libre :**

1^{ère} Etude implantation : cuisine +/- identique, tout inox aux normes :

1 évier, 1 machine à laver la vaisselle, armoires, 1 congélateur, 2 armoires réfrigérées 1 chariot maintien au chaud, 1 piano, 1 friteuse 2 bacs et plan de travail, hotte

Mais à cela, il faudrait ajouter : plomberie, carrelage, dalles de plafond, et alimentations et éclairage, peinture alimentaire, ventilation et revoir la puissance du compteur électrique.

Dossier à travailler en parallèle de l'isolation des menuiseries, du chauffage de la salle du temps libre. Recherche de subventions à mener (ADVB, DETR, MEL...)

✓ **Subventions 1^{er} trimestre**

Validation de la subvention classe de neige

Détail des départs en classe de neige : 66 enfants participent au séjour sur 67. Parmi ces 66 enfants, 9 sont des fratries.

C'est pourquoi le montant de la subvention maximum sera de :

$9 \times 100\text{€} + 57 \times 80\text{€} = 900 + 4560 = 5460$ euros au total

A ajuster en fonction du nombre de départs réels lundi 24 janvier (ou arrivant en cours de séjour).

Proposition de pris en charge de 10 boîtes de masques sous forme de subventions « masques enfants » de 55 euros à l'OCCE 1398

Acceptation du versement de la subvention : voté à l'unanimité

✓ **Divers**

- **Centre de loisirs : Présentation du budget et plaquette tarifaire pour les grandes vacances (selon tableaux joints)**

Décalage du démarrage du centre aéré au 11 juillet. Une subvention selon le nombre d'enfants inscrits sera versée. Le tarif proposé est voté à l'unanimité.

- **Ram Wepp Iti** : Actuellement, les activités ateliers collectifs sont stoppés pour non-accord des communes.

Une solution temporaire proposée pour 1 an maxi, pouvant être réduit à 6 mois, actant la diminution d'engagement de la commune de Don.

Passage d'un coût annuel de 3000 € à 3180 € (hors financement Caf rétroactif).

Acceptation de la proposition de coût : voté à l'unanimité

- **Ecole : Fourniture par la mairie de 3 purificateurs d'air pour l'école**

Remplacement du système de presto (doubles) par des presto simples avec 1 mitigeur d'eau préalable en sortie du cumulus et un limiteur de pression, car arrosage et fuites.

- **Conseil municipal des jeunes.**

L'appel à candidature des jeunes vient d'être lancé. A relayer aussi sur les réseaux sociaux.

Cela concerne les jeunes nés entre 2006 et 2012 (9-16 ans). Travail plutôt par projet voulu par les jeunes : en autonomie ou en contribution de projets communaux. Répartition en petites équipes pour privilégier les réunions de travail. 1 à 2 réunions en plénière par an, en plus de la réunion d'installation.

Il n'y a pas d'élection prévue pour le CMJ qui se fera sous désignation.

- **Réunion salle des sports :**

Une réunion de concertation est prévue le 22 janvier afin de rassembler toutes les associations et bonnes volontés désireuses de développer la pratique sportive.

Une première rencontre a eu lieu pour articuler les activités de gymnastique qui devraient s'étoffer sur la commune.

Un intérêt existe aussi pour lancer une pratique de Volley.

A voir si on ne vient pas favoriser la création d'une association sportive de loisirs (hors compétition) regroupant différentes sections.

Il faudra prévoir des achats en matériels pour équiper la salle dans les pratiques sportives (mutualisation entre plusieurs associations, matériel servant pour l'école et ne pouvant être transporté d'un point à un autre) et pour le nettoyage (à minima hebdomadaire).

- **Infos MEL**

Urbanisme : possibilité de déposer en ligne les demandes d'urbanisme.

Le personnel et les élus en charge de l'urbanisme ont été formés.

- **Déchetterie**

Nouvelles modalités d'accueil et d'horaires (plus étendus et ouverture le dimanche matin).

- **Elections**

Présidentielles : 1^{er} tour 10 avril et 2^{ème} tour le 24 Avril.

Législatives : 1^{er} tour 12 Juin et 2^{ème} tour 19 Juin.

Tous les sujets étant abordés, la séance est clôturée à 23 h 30